

Image not found or type unknown



Païement pension alimentaire

Par **Cartagene**, le **25/07/2025** à **12:03**

Bonjour à tous,

Une question svp :

J ai deux enfants majeurs :

Un qui travaille

Le second termine ses études a Paris avec sa concubine

Dois-je continuer à payer la pension alimentaire ?

Merci pour votre precieux support

Cordialement

PG

Par **youris**, le **25/07/2025** à **14:36**

bonjour,

existe-t-il une décision du JAF sur les modalités de la pension alimentaire ?

une pension alimentaire est due à un enfant majeur sans revenu suffisant (environ le smic) en prenant en compte les revenus du couple.

salutations

Par **Marck.ESP**, le **25/07/2025** à **17:20**

Bonjour et bienvenue

Confirmant ce qui figure ci-dessus, j'ajoute que le versement de la pension alimentaire pour

un enfant majeur ne cesse pas automatiquement à sa majorité et perdure tant que l'enfant n'est pas autonome financièrement.

Il n'y a pas de "seuil de revenus" précis défini par la loi pour arrêter de verser la pension alimentaire. C'est une appréciation au cas par cas par le Juge aux Affaires Familiales (JAF),